Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature

N° Spécial **18 janvier 2016**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 18 janvier 2016

Délégation de signature

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFiP n° 2016-012	15.01.2016	Décision de délégation spéciale de signature pour l'activité de préposé de la caisse des dépôts et consignations.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision DDFiP N° 2016-012 du 15 janvier 2016 de délégation spéciale de signature pour l'activité de préposé de la caisse des dépôts et consignations

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2014-1564 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques,

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret du 1er octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 2 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M. Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le mandat donné le 14 octobre 2015 par M. Pierre - René LEMAS, Directeur général de la Caisse des Dépôts à M. Dominique LAMIOT en qualité de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Je soussigné, Dominique LAMIOT, Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine, agissant en ma qualité de préposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public à statut légal particulier, dont le siège social est à Paris (7ème), 56 rue de Lille, en vertu du mandat qui m'a été donné le 14 octobre 2015 par M. Pierre - René LEMAS, Directeur général de la Caisse des Dépôts,

Décide :

Article 1 : Donne, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, délégation de signature sur l'ensemble de l'article 2 du mandat du 14 octobre 2015, à Mme Edith MARCHICA-RICOUR, Administratrice générale des Finances publiques, Directrice du pôle Gestion publique de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine et à Mme Anne de GORIAINOFF et M. Franck DUVAL, Administrateurs des Finances publiques, Directeurs adjoints du pôle Gestion publique, sans toutefois que l'absence d'empêchement soit opposable aux tiers.

Donne délégation de signature sur l'ensemble de l'article 2 du mandat du 14 octobre 2015 à l'exception de la partie 4, et selon les conditions particulières définies ci-après pour les consignations, les déconsignations et les actes authentiques de prêts, à M. Jean-Claude CAPRON, Responsable de la « Division des affaires économiques et financières », ou à défaut, à Mme Catherine MASVALEIX, Responsable du service « Activités bancaires et monétique - Caisse des Dépôts et Consignations».
M. Vincent FERRI et, en son absence, M. Marc PINERA reçoivent délégation de signature pour les bordereaux de transmission, les simples courriers et les déclarations de consignation.
Concernant les déconsignations plus particulièrement :

Mme MASVALEIX et, en son absence, M. Vincent FERRI et M. Marc PINERA reçoivent pouvoir de signer les déconsignations lorsque le montant est inférieur à 5 000 euros. Ils reçoivent également pouvoir de signer l'ensemble des déconsignations des notaires.

M. Jean-Claude CAPRON reçoit pouvoir de signer les déconsignations lorsque le montant est inférieur à 50 000 euros.

Mme Edith MARCHICA-RICOUR, Mme Anne de GORIAINOFF et M. Franck DUVAL, reçoivent pouvoir de signer les déconsignations. Lorsque le montant dépasse 50 000 euros, le dossier sera préalablement visé par le responsable de service ou le responsable de division.

Concernant les actes authentiques de prêts :

Mme Edith MARCHICA-RICOUR, Mme Anne de GORIAINOFF et M. Franck DUVAL reçoivent pouvoir de les signer, en délégation de l'article 2.3 du mandat du 14 octobre 2015, ainsi que les pouvoirs ponctuels donnant délégation de signature à M. CAPRON, Mme MASVALEIX et M. FERRI pour signer ces mêmes actes, en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires principaux, sans toutefois que l'absence d'empêchement soit opposable aux tiers.

Les délégations données par la présente s'exercent dans le cadre des procédures bancaires de la Caisse des Dépôts et des règles de la responsabilité de l'Administrateur général des Finances publiques.

Concernant l'activité de chargé de clientèle :

M. Vincent FERRI reçoit délégation de signature pour tous les formulaires concernant la mise en place des services bancaires CDC auprès des clients, les courriers adressés aux clients, la lettre d'offre et le bon de commande pour les prêts inférieurs à 120 000 euros.

Concernant les dépôts des scellés en numéraire par les OPJ :

Mme Pierrette BEAUDOUVI, Mme Jocelyne SAULNIER, Mme Laetitia GEOLIER et Mme Cinthia LANN reçoivent délégation de signature pour les dépôts de scellés dans le cadre de l'activité de l'accueil guichet CDC.

Mme Maryvonne MORANA, Mme Sonia CWENER, Mme Emilie DUBOIS , Mme Elodie EHRET, M. Alexandre GOFFIN, M. Sylvain RIO, Mme Hagir ABELCHAGUER, M, Sébastien DENNIEL, M. Virgile BOURLET et Mme Nassima

ADJADJ reçoivent délégation de signature pour les dépôts de scellés en numéraire inférieurs à 10 000 € dans le cadre de l'activité de caisse.

Article 2 : La présente délégation de signature annule et remplace les précédentes et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 15 janvier 2016

L'Administrateur Général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine
Dominique LAMIOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard **: 01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**
Adresse Internet : **http://www.hauts-de-seine.gouv.fr**